

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 18 (1873)
Heft: 13

Rubrik: Nouvelles et chronique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 01.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

direction de M. E. Tallichet, qu'ont été d'abord publiées les lignes sur l'armée de Bourbaki, citées par M. Farcy, et auxquelles il ajoute son propre témoignage comme commandant d'un bataillon de mobiles du 15^e corps.

L'armée, le service personnel et la frontière allemande, par le capitaine DANEBROG. Bruxelles, Lebégue et Co. 1873, 1 br. in-8^o de 54 pages.

« Voilà des chacals, faites-m'en des lions. Vous êtes payés pour cela. Le vicomte du Tout-Venant (sénat de Tohu-bohu, séance du 10 décembre). » Telle est l'épigraphe de cette brochure, mettant beaucoup de verve à discuter les diverses phases de la réorganisation militaire belge, actuellement en cours, et à combattre entr'autres le système des remplaçants, qui donne trop de mauvais soldats, trop de chacals, dont les officiers, d'après les exigences de quelques hauts moralistes, devraient faire des lions. Le capitaine Danebrog (lire Franz Crousse) réfute éloquemment les gens trop confiants, qui conseillent à la Belgique de faire des économies militaires, en se reposant sur sa neutralité, et il conclut comme suit : « L'état de choses actuel de l'Europe est instable, anormal et fébrile. La corde rompra à force d'être tendue, et cette situation cessera nécessairement lorsque les quelques nœuds gordiens de la politique contemporaine qui restent encore à défaire auront été tranchés par le glaive.

« Mais, d'ici là, malheur à celui qui ne sera pas prêt au moment critique; malheur au peuple qui, par imprévoyance, par égoïsme ou par légèreté, aura hésité à faire les sacrifices nécessaires pour préparer la défense de son territoire et de son indépendance.

« Que la Belgique écoute donc ceux qui sont prêts à donner leur vie pour la défense de son drapeau et de son indépendance; qu'elle écoute ces hommes dont toute la carrière a été consacrée à l'étude des questions qui concernent ses institutions militaires; qu'elle écoute, enfin, ceux qui lui disent avec conviction et sincérité : nous avons besoin d'une armée bien organisée, bien composée, et cela n'est possible :

« *Qu'en supprimant le remplacement, et en introduisant le service personnel obligatoire.* »

NOUVELLES ET CHRONIQUE.

France. — Le *Bulletin de la réunion des officiers* du 28 juin annonce que le colonel de M. . a adressé à la réunion des officiers une notice intitulée : « Moyens d'obtenir une plus grande vitesse de mouvement pour les troupes d'infanterie, dans laquelle il propose d'adopter, comme unité stratégique (*sic*), la compagnie composée de 250 hommes, s'administrant séparément et commandée par un capitaine ayant sous ses ordres 1 lieutenant et 4 sous-lieutenants. Il propose en même temps d'ajoindre aux soldats armés de fusils un certain nombre d'hommes chargés de travaux de terrassement, de la conduite des équipages, de l'enlèvement des blessés, etc. Cette innovation pourrait présenter l'avantage d'enlever aux combattants l'occasion et souvent le prétexte de quitter le champ de bataille, et de leur permettre de se livrer exclusivement à la partie purement militaire de leur service. »

La Revue militaire suisse paraît deux fois par mois à Lausanne. Elle publie en supplément, une fois par mois, une *Revue des armes spéciales*. — Prix : Pour la Suisse, 7 fr. 50 c. par an. Pour la France, l'Allemagne et l'Italie, 10 fr. par an. Pour les autres Etats, 15 fr. par an. — Pour tout ce qui concerne l'Administration et la Rédaction, s'adresser au Comité de Direction de la *Revue militaire suisse*, à Lausanne, composé de MM. F. LECOMTE, colonel fédéral; Ch. BOICEAU, capitaine fédéral; CURCHOD, capitaine d'artillerie. — Pour les abonnements à l'étranger s'adresser à M. Tanera éditeur, rue de Savoie, 6, Paris, ou à la librairie Georg, à Genève.